



1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017

REUNION DES 23 ET 24 FEVRIER

N° 2017/O1/008

**REPONSE DE M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller Exécutif,
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR le Dr. René CORDOLIANI
Au nom du groupe « FRONT NATIONAL »**

OBJET : RT 50 (Ex RN 200).

Monsieur le Conseiller Territorial,

Les objectifs assignés en 1995 dans le schéma directeur routier étaient de conférer à cet axe des caractéristiques homogènes sur toute sa longueur, en veillant à dégager des possibilités de dépassement.

Pour cela, des travaux importants ont été réalisés : rectification de virages, déviations, suppression de points singuliers comme les ponts d'Aiunta et Altiani.

S'agissant de ce dernier terminé en 2011, il convient de souligner l'effort architectural consenti par la CTC : pont en arc très aérien avec des maçonneries de grande qualité. Cela a permis de sauver et de mettre en valeur l'ouvrage historique.

La CTC a donc respecté tous ses engagements sur cet axe.

Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que les caractéristiques géologiques du site sont exceptionnelles, ce qui explique les soucis récurrents qui affectent l'itinéraire (chutes de blocs, déformations de la chaussée).

La direction des routes assure une surveillance et une maintenance adaptées à ce contexte.

Enfin, s'agissant de l'éboulement situé à 9 km de Corti, il convient de porter à votre connaissance que les services d'exploitation des routes et ses partenaires (bureaux d'études géotechniques, entreprises) sont mobilisés pour dégager la route dans des conditions de sécurité correctes.

Depuis l'éboulement, aucun jour sans activité sur site, comme en témoignent fidèlement des articles de presse répétés.